



NUMÉRO
SPÉCIAL

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !



Ville de Pully
Service de la communication
Av. du Prieuré 2A
Case postale 63
1009 Pully

EDITORIAL

Cette édition du journal communal nous donne l'opportunité de présenter les nouvelles Autorités élues pour la période 2016 - 2021.

Une législature qui, depuis l'acceptation de la dernière constitution de 2003, a la particularité de débiter par une période traditionnelle de vacances, une pause estivale qui, sauf surprise, ne devrait ressembler en rien aux cinq prochaines années de politique communale.

En effet, les thèmes qui occuperont les débats de la Municipalité et du Conseil communal seront nombreux et probablement, pour quelques-uns, pas très différents de ceux de la période 2011-2016.

Des autorités qui, dans leur ensemble, sont très attachées à la qualité de vie à Pully et qui sauront certainement, au-delà des visions politiques personnelles, placer un cadre raisonnable à l'évolution nécessaire de notre ville.

Notre journal communal a reçu de nombreux commentaires très positifs depuis son lancement en 2012. Mais ces réactions sont-elles représentatives de la perception de la population ?

Pour le savoir, la Municipalité a choisi la voie d'un sondage anonyme, que vous pourrez compléter en ligne sur le site internet de la ville, ou de façon manuscrite en utilisant cette édition. Merci par avance de nous faire part de votre avis.

La Municipalité

LA MUNICIPALITÉ REPRÉSENTE LE POUVOIR EXÉCUTIF, ELLE GOUVERNE LA COMMUNE.

La Municipalité de Pully est élue au système majoritaire par les citoyens de la commune pour une période législative de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021. Elle est composée de cinq membres :

le président, qui est le Syndic, et quatre Conseillers municipaux.

La Municipalité se réunit en principe une fois par semaine. Les séances se déroulent à huis clos.

La Municipalité de Pully est à la tête de l'administration, dont les directions sont attribuées comme suit :

1 – GIL REICHEN, SYNDIC (PLR)

Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles (DAGF)

- Service de l'administration générale (secrétariat de la municipalité, greffe municipal, office de la population, naturalisations, manifestations, affaires juridiques, archives et bibliothèque communale).
- Service de la communication (relations avec les médias, sites internet, réseaux sociaux, supports de communication et manifestations de la Municipalité).
- Service des ressources humaines (ressources humaines, salaires, apprenti (es) et sécurité au travail).
- Service des finances (bourse communale, contrôle de gestion et facturation).
- Service de l'informatique (stratégie, évolution et sécurité informatique, maintenance et assistance, SIGIP, gestion et évolution de la téléphonie).
- Service des affaires culturelles (musées, Théâtre de l'Octogone et Café-Théâtre de la Voirie).

2 – LYDIA MASMEJAN (PLR)

Direction des domaines, gérances et sports (DDGS)

- Service des domaines, gérances et sports (terrains et domaines communaux, gérance et entretien des bâtiments, office communal du logement, forêts, vignes, comm. consultative extra-parlementaire des sports, centre sportif de Rochettaz, piscines et plage, port de plaisance, salles et terrains d'entraînements).

3 – MARC ZOLLIKER (PS)

Direction des travaux et des services industriels (DTSI)

- Service des travaux et des services industriels (eau, électricité, éclairage public, routes, mobilité, évacuation et traitement des eaux, voirie, entretien domaine public, déchets, cours d'eau, comptage et installations intérieurs et bureau technique - chantiers et cadastre SIT)

4 – JEAN-MARC CHEVALLAZ (PLR)

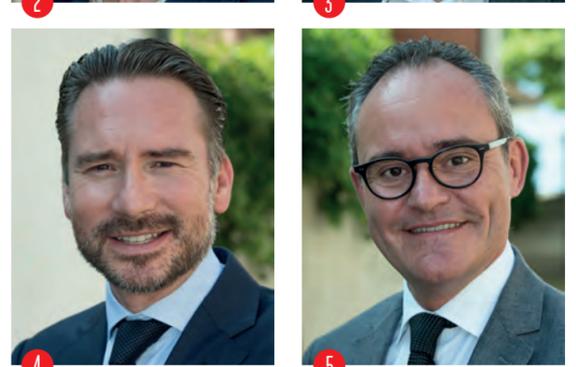
Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS)

- Service de la jeunesse et des affaires sociales (aides sociales, transports à mobilité réduite, accueil familial de jour (mamans de jour), réfectoires scolaires, administration scolaire communale, Home-Ecole Les Mosses camps et colonies, devoirs surveillés et transports scolaires).
- Service de la sécurité publique par les organismes intercommunaux:
 - Police Est Lausannois
 - ORPC Lausanne-Est
 - SDIS Ouest-Lavaux

5 – NICOLAS LEUBA (PLR)

Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE)

- Service de l'urbanisme et de l'environnement (planifications, police des constructions, inspectorat des chantiers, permis d'habiter, architecture, rénovation des bâtiments communaux, études et réalisations architecturales, aménagements urbains, constructions publiques, développement durable, parcs et promenades, entretien des parcs et des zones de verdure, décorations florales, établissement horticole, cimetières et inspectorat des arbres).





Installation des Autorités
communales le 30 juin 2016
par le préfet M. Daniel Flotron

Source: matériel officiel pour
l'élection du Conseil communal,
26 février 2016.

JOURNAL
COMMUNAL
DE PULLY

Moser Ernest, Cuisinier retraité – Nour Yassin, Prof. Hist./Géo –
Ogay André, Economiste – Sobgoui Beatrix, Infirmière – Stékel
Diviani Katuska, Adjointe chef d'office – Tafelmacher Pauline,
Psychologue – Thalmann Muriel, Economiste, Députée Gd Cons.

**UNION PULLIÉRANE VAUD LIBRE
– PDC – VERT'LIBÉRAUX**

Carnello Robin, Ingénieur EPFL – Chavan Jean-Robert,
Juriste – Clavel Jean-Philippe, Prof. gymnase – Diesbach
Philippe, Administrateur – Gallay Jean-Pierre, Anc. directeur
collège – Ganty Anne, Secr. direction – Godart Michel, Anc.
directeur adj. – Haldy Philippe, Médecin – Khosrov François,
Lic. HEC-IMD – Krenger Isabelle, Lic. Sc. politique – Kuonen
Verena, Responsable associative – Kuonen Remo, Rédacteur
Parlement fédéral – Milliquet Cédric, Chef d'entreprise – Padez
Géraldine, Commerçante – Perrig-Rebetez Josette, Infirmière –
Privet Nadia, Commerçante – Vasserot Lucienne, Architecte

LES VERTS

Bally Alexis, Ingénieur EPFL – Baumann Madeleine, Professeure
HES Santé – Bory Beaud Valérie, Licenciée sc. pol. – Collet
Simone, Journaliste – Golay Richard, Ingénieur EPFL – Loth
Pierre, Ingénieur EPFL – Medana Francine, Assistante adm.
UNIL – Roy Eugène, Pasteur – Schranz Anne, Bibliothécaire
universitaire – Simos-Rapin Dimitri, Ing. EPFL, Président ATE –
Stanek David, Ingénieur EPFL – Thévoz Anne-Laure, Infirmière,
prof. HES – Viredaz Ferrari Anne, Enseignante

UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE

Berger Suzanne, Traductrice – Bonjour Anita, AMF – Clerc
Pierre François, Ingénieur EMBA – Jeanneret Luc, MAS en
controlling – Lio Lena, Cheffe d'entreprise, Députée –
Mumenthaler Annie, Ex juge – Pfister Fred Oskar,
Administrateur – Santschy Jean-Charles, Commerçant –
Sichitiu Serban, Médecin – Sottas Jean-Marc, Ingénieur
agronome – Weber Philippe, Importateur textile

INDÉPENDANT

Marion Steve, Responsable commercial

www.pully.ch > Pully officiel > Conseil communal

LE CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal représente le pouvoir législatif ou parlement d'une commune. Ses tâches principales sont l'acceptation du budget et des comptes, le contrôle de la gestion de la commune, l'adoption des règlements, des dépenses extra-budgétaires et de l'arrêté d'imposition. Le Conseil communal, dont les séances sont publiques, se réunit environ une fois par mois.

Le Conseil communal de Pully (législature 2016-2021) est composé de 100 Conseillères et Conseillers communaux élus au système proportionnel et dont les sièges se répartissent comme suit :

PLR.Les Libéraux-Radicaux (PLR)	39
Parti socialiste (PS)	19
Union Pulliérane Vaud Libre – PDC – vert'libéraux	17
Les Verts (V)	13
Union Démocratique du Centre (UDC)	11
Indépendant	1

PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX

Aguet Michel-Edmond, Ingénieur dipl. EPFL – Briod Jean-Denis, Dirigeant d'entreprise, juriste – Brunner Anne, Indép. en communication – Burnet Olivier, Avocat – Chevallaz Karine, Gérante de fiduciaire – Cordey Léopold, Retraité – Cuche Gérald, Directeur de PME – Delort Joseph, Expert-

CORRECTIF :

Font également partie du Conseil communal, les viennent-ensuite ci-dessous :

PLR. Les Libéraux-Radicaux : Aguet Daniel, Gérant de fonds – Fedrigo Eliane, Gestionnaire de projets indépendante – Gohl David, Economiste – Pfister Pascal, Architecte-urbaniste – Et en remplacement de Delors Joseph : Luginbühl Stéphane, Avocat-stagiaire

Parti socialiste : Häusermann David, Educateur spécialisé

... **NE PAS DÉCOUPER CETTE PARTIE. UNE FOIS LE QUESTIONNAIRE REMPLI, DÉPOSER LE JOURNAL DANS UNE BOÎTE POSTALE OU AU GREFFE MUNICIPAL** ...

ENQUÊTE DE SATISFACTION

A retourner avant le 30 septembre 2016

Le Journal communal de Pully, lancé en septembre 2012, paraît quatre fois par an (mars, juin, septembre, décembre). Il est imprimé à 11'000 exemplaires et distribué en tout-ménage postal (Pully, Monts-de-Pully), soit à 9'700 ménages/ entreprises.

Après 18 éditions, la Municipalité de Pully a choisi de consulter les Pulliérans, par le biais du questionnaire anonyme ci-dessous, pour connaître leur taux de lecture, leur degré de satisfaction et leurs souhaits afin de dégager des pistes d'amélioration.

Ce journal est préaffranchi. Une fois rempli, il vous suffit de le replier et de le déposer dans une boîte postale ou au Greffe municipal. Le questionnaire est également disponible en ligne sur www.pully.ch

1. Lisez-vous le journal communal :

- tout ou la plupart du journal
- environ la moitié
- un ou deux articles
- pas du tout

Si vous ne le lisez pas du tout, quelle(s) est/sont la/les raison(s) ?

Si vous avez coché « Pas du tout », vous pouvez aller directement à la question no.10

2. Comment jugez-vous l'aspect général du journal :

	tout à fait d'accord	d'accord	pas d'accord
original	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
moderne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

3. Comment jugez-vous le contenu du journal communal :

- Les sujets traités sont :
- très intéressants
- plutôt intéressants
- peu intéressants
- pas intéressants du tout

Les articles actuels sont :

- trop longs
- plutôt longs
- plutôt courts
- trop courts

Les informations contenues dans le journal vous sont-elles en général :

- très utiles
- plutôt utiles
- plutôt inutiles
- complètement inutiles

Le style rédactionnel est :

- très bon
- plutôt bon
- plutôt mauvais
- très mauvais

4. Comment jugez-vous la forme du journal communal :

- La lisibilité des textes est :
- très satisfaisante
- plutôt satisfaisante
- peu satisfaisante
- pas satisfaisante du tout

La mise en page est :

- très satisfaisante
- plutôt satisfaisante
- peu satisfaisante
- pas satisfaisante du tout

L'utilisation des couleurs est :

- très satisfaisante
- plutôt satisfaisante
- peu satisfaisante
- pas satisfaisante du tout

- La proportion du texte par rapport aux photos/illustrations est :
- équilibrée
- trop de textes
- trop de photos/illustrations

5. Le Journal paraît quatre fois par an. Cette périodicité est-elle :

- excessive
- suffisante
- insuffisante

6. Quels autres sujets souhaiteriez-vous voir traités dans le journal communal :

7. Quels sont pour vous les points forts du journal communal :

8. Mon appréciation globale du journal communal :

- très satisfaisante
- plutôt satisfaisante
- peu satisfaisante
- pas satisfaisante du tout

9. Avez-vous des remarques à formuler :

10. D'autres personnes dans votre ménage lisent-elles le journal communal ?

- Si oui, combien ? _____
- Qui sont ces personnes ?
- conjoint/ partenaire
- enfant(s)
- père/ mère
- colocataire(s)
- autres parents
- autres

11. Consultez-vous la version électronique du journal sur www.pully.ch :

- oui
- non

12. Souhaiteriez-vous la création d'une lettre d'information numérique (newsletter) pour recevoir des informations communales :

- oui
- non

POUR FINIR, NOUS AVONS BESOIN DE QUELQUES DONNÉES PERSONNELLES AFIN DE MIEUX IDENTIFIER ET SATISFAIRE NOTRE LECTORAT.

Vous êtes :

- une femme
- un homme

Votre situation :

- étudiant(e), écolier(ère), apprenti(e)
- actif(ve)
- à la retraite
- à la recherche d'un emploi
- mère/ père au foyer
- en incapacité durable de travailler
- autres

Votre âge :

- moins de 25
- 25-34
- 35-44
- 45-54
- 55-64
- 65 et plus

Vous habitez à Pully depuis :

- 0 à 4 ans
- 5 à 10 ans
- 11 à 15 ans
- 16 à 20 ans
- Plus de 20 ans
- je n'y habite pas

Vous recevez le Journal communal de Pully chaque trimestre :

- oui
- non

Merci de votre participation !